

### Réforme du lycée professionnel : du bon... et du (vraiment) moins bon !

Le 4 mai 2023, Monsieur Macron a présenté sa réforme du lycée professionnel et entend en faire une « cause nationale ». Il prévoit 1 milliard d'euros supplémentaire pour mener à bien son projet. Reconnaisant que « le système est mal fichu », le Président de la République souhaite lutter contre le décrochage, améliorer l'insertion professionnelle et « reconnaître l'engagement des enseignants ».

#### Les mesures à retenir :

- **Les lycéens seront gratifiés de 50 à 100 euros par semaine de stage en entreprise : mais** l'indemnité (servant uniquement à appâter ces lycéens, faute de mieux !) est prise en charge par l'état et non par l'entreprise, ce qui prouve bien dans une logique économique que ces jeunes ne sont pas « rentables » et s'avèrent trop jeunes pour l'utilisation de machines-outils, par exemple. Pour les entreprises, ces élèves seront plus souvent de la main d'œuvre gratuite plutôt que des jeunes pour qui l'entrepreneur devra libérer du temps de travail de ses propres salariés pour les former.
- **4 semaines de stage en plus pour les lycéens souhaitant s'insérer professionnellement : mais** cela représente 4 semaines de cours en moins !!
- **La carte des formations au niveau des territoires sera travaillée**, afin de se spécialiser sur des métiers ayant des débouchés au niveau de chaque territoire : **mais** c'est une vision à court terme et qui réduit, de surcroît, la mobilité des futurs salariés.
- **La création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée public (qui suivra sous peu dans les établissements privés sous contrat) : effectivement**, ce bureau est indispensable pour la recherche d'entreprises intéressées par ces stagiaires, **mais** avec quel personnel ? Bien entendu ce sont les professeurs des lycées professionnels qui seront mis à contribution ! De plus, le gouvernement présente comme une « chance » l'idée de travailler plus pour gagner plus, même si c'est à l'encontre de leur enseignement ! Ces derniers en seront très certainement ravis ...
- **Les professeurs des lycées professionnels pourront adhérer à un « pacte enseignant » .**

**Le pacte du lycée professionnel n'est pas sécable** et il faut donc prendre l'ensemble des missions qui se composent de deux heures supplémentaires hebdomadaires de "face à face pédagogique" (notamment pour assurer des cours en effectifs réduits), de deux missions "non quantifiables" - comme l'accompagnement pour la découverte des métiers, la mission de référent ou de coordonnateur - et des remplacements de courte durée (18 heures par an).

**Quant à la reconnaissance des professeurs des lycées professionnels par le biais d'un « pacte », le SYNEP CFE-CGC s'y oppose toujours fermement** car c'est méconnaître l'investissement des enseignants et la réalité du terrain. Nous les invitons à refuser ce pacte qui détruira leur métier à terme. Si ce pacte est (réellement) sur la base du volontariat, comment la réforme pourra-t-elle se mettre en place ?

**Enseignants des lycées professionnels, vous avez entre vos mains les moyens d'empêcher la mise en place de cette énième réforme destructrice tant pour les jeunes que pour vous-même.**

**L'annualisation du temps de travail des enseignants, tant désirée depuis bien longtemps par la Cour des comptes, arrive !** Par exemple, il faudra aider un jeune de terminale qui fera le choix d'arrêter ses études après le bac de juin, c'est-à-dire après la fin de l'année scolaire et ce jusqu'en décembre de l'année civile.

(cf le rapport de 2017 « *L'annualisation serait d'autant plus efficace qu'elle s'appuierait sur une réforme pédagogique permettant de s'affranchir du cadre hebdomadaire de travail des élèves* »).

**Pour le SYNEP CFE-CGC, il est plus que temps de lutter contre le décrochage scolaire**, comme enfin envisager de faire découvrir si possible les métiers dès le collège mais encore faudrait-il aussi investir dans des machines ou autres matériels professionnels dont les lycéens auront besoin durant leurs études !

**Malgré le discours engagé du Président, bonne prestation de communication, il reste à voir comment toutes ces annonces pourront être mises en œuvre dès la rentrée 2023.**

Nadia DALY

### Parcoursup : la phase d'admission raccourcie d'une semaine

 Le SYNEP CFE-CGC informe les familles et les élèves, qui ont formulé des vœux sur Parcoursup, que la phase d'admission a été raccourcie d'une semaine (initialement prévue le 13 juillet) et prendra fin le 7 juillet afin de réduire le temps d'attente entre les réponses des formations. Cela a été annoncé dans un communiqué le 16 mai par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le ministre précise que le 7 juillet correspond à la fin de l'année scolaire et que ce décalage permettra de laisser davantage de temps aux lycéens et aux familles pour préparer leur rentrée.

A noter également que, dès le 15 juin, si les candidats n'ont reçu aucune proposition d'admission sur Parcoursup, ils peuvent, s'ils le souhaitent, participer à la phase complémentaire et ainsi formuler 10 nouveaux vœux pour les formations dans lesquelles il reste des places. La fin de la procédure Parcoursup 2023 aura lieu, comme initialement prévue, le 12 septembre.

Si cette annonce rassurera de nombreux lycéens, le SYNEP CFE-CGC déplore toujours autant que cette plateforme soit génératrice d'angoisse et espère que cette « boîte noire incompréhensible », comme la nommait Pap NDIAYE en septembre 2022, soit améliorée pour les années à venir.

**Sylvie TUROWSKI**

\* \*

### Le licenciement pour inaptitude d'un salarié victime de harcèlement moral est déclaré nul !

En effet, des éléments de faits de harcèlement moral ont été suffisamment probants pour que l'employeur n'ait pas pu prouver qu'il y était étranger, manquant même à son obligation de sécurité à l'égard de son salarié. Dans ces conditions les juges du fond ont déclaré la nullité du licenciement pour inaptitude de ce salarié.

Cette position a été validée par la Cour de cassation chambre sociale du 22 mars 2023 n° 21-23455

**Evelyne CIMA**

\* \*

### Élections professionnelles

#### STUDI, PARIS 11<sup>ème</sup>

Pour une première présentation de listes, le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 49,6% dans les collèges de l'encadrement, avec 2 sièges sur 3 dans le collège titulaires « cadres » et 5 sièges sur 10 dans le collège titulaires « techniciens ».

\* \*

#### Billet d'humeur d'Evelyne du 4 juin 2023

Les « sciences pour la santé » fonctionneraient-elles aussi mal que l'hôpital ?

[https://www.synep.org/evelyne\\_2023.htm#hqjxkzrgss](https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#hqjxkzrgss)